



MINISTÈRE en charge de L'AGRICULTURE
DIRECTION DE L'AGRICULTURE
BP 100 – Papeete

Version 2023

**Formulaire de demande d'aide à la
production de viande porcine**

Type 7 VP

LOI DU PAYS n° 2017-26 DU 9 OCTOBRE 2017 MODIFIÉE RELATIVE AUX AIDES A LA FILIÈRE AGRICOLE

Je soussigné(e), Mr, Mme, Mlle,
né(e) le à
demeurant à commune de Tel :
exploitant agricole à
représentant (personne morale)
sollicite une aide pour la production de viande porcine sur l'année 2022 pour le poids de carcasse de
catégories A et B détaillés dans le tableau 2 (joindre les justificatifs d'abattage).

<u>Pièces à joindre au dossier :</u>	Présente
Copie de pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport,...) du signataire de la demande (chef d'exploitation ou représentant du groupement ou de l'entreprise)	<input type="checkbox"/>
<u>Et pour les personnes morales (sociétés, associations, coopératives...) :</u>	
- Tout document délivré par l'autorité compétente (DRCL ou tribunal du commerce...) justifiant que la personne morale est enregistré et/ou immatriculée conformément à la réglementation en vigueur	<input type="checkbox"/>
- la composition des organes dirigeants de l'organisme	<input type="checkbox"/>
les comptes de résultats détaillés des 3 derniers exercices clos à la date de la demande	<input type="checkbox"/>
Photocopie de la carte professionnelle en cours de validité ou de l'attestation d'inscription au registre de l'agriculture	<input type="checkbox"/>
Un relevé d'identité bancaire ou postal, au nom du demandeur, d'un compte sur lequel pourra être versée l'aide	<input type="checkbox"/>
un recensement actualisé au 31 décembre de l'année précédente des effectifs porcins concernés, détaillant le nombre d'animaux par catégorie (tableau 1)	<input type="checkbox"/>
un récapitulatif du nombre et du poids de carcasse de catégorie A et B abattu l'année précédente (tableau 2) ainsi que les justificatifs d'abattage correspondants à l'entête de la société d'abattage et comportant la date d'abattage, le nom de l'éleveur, la catégorie et le poids de la carcasse après abattage.	<input type="checkbox"/>

Tableau 1 : Recensement des animaux détenus au 31 décembre 2022

Catégorie animaux	Nombre
Verrats	
Truies en maternité (femelles qui ont mises bas)	
Truies gestantes ou vides	
Cochettes	
Porcelets sous la mère	
Porcelets post-sevrage	
Porcs en engraissement	
Autres.....	
TOTAL	

Tableau 2 : production pour l'année 2022

Catégorie animaux	Nombre	Poids carcasse total (en kg)	Montant de l'aide en 2021 (36 Fcfp par kg carcasse)	Montant de l'aide
Carcasses catégorie A				
Carcasses catégorie B				
TOTAL				
Aide totale				F CFP

Date et mention « Lu et approuvé » manuscrites	NOM et Signature du demandeur

Entité ayant monté le dossier :.....

Nom, prénom agent..... le.....

Avis.....

Réservé aux agents de la DAG

Vu par (Nom, prénom agent) le.....

Avis

Des éléments d'information complémentaires de nature à permettre à la DAG de se prononcer en connaissance pourront être exigés auprès du demandeur.

Note relative à la protection des données à caractère personnel :

Les données à caractère personnel collectées par la Direction de l'agriculture, directement auprès de vous, sont nécessaires et font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité la gestion des demandes d'aide à la production de viande porcine, la mise à jour du registre de l'agriculture et les missions de contrôle dont la DAG a la charge. Ces finalités répondent aux missions de service public en matière de soutien au secteur agricole. Les données à renseigner dans le présent formulaire et les documents à joindre sont, à ce titre, obligatoires. A défaut, votre demande ne peut pas être instruite (article n°13 du RGPD).

Les données nécessaires au traitement des demandes d'aide à la production de viande porcine (pièces d'identité, carte professionnelle, RIB notamment) sont à destination de la Direction de l'Agriculture. Elles seront conservées 5 ans à l'issue de la publication de l'arrêté d'octroi de l'aide, ou 2 mois à l'issue du rejet de la demande.

Les données nécessaires à la mise à jour du registre de l'agriculture (données de productions notamment) et aux missions de contrôle dont la DAG a la charge sont à destination de la Direction de l'Agriculture, de la Chambre d'Agriculture et de la Pêche Lagonaire, de la Direction de la Biosécurité, de l'Etablissement Vanille de Tahiti, du Groupement de Défense Sanitaire Animale de la Polynésie Française, et seront conservées 6 mois à l'issue de la cessation de l'activité professionnelle.

Dans les conditions légales et réglementaires, certaines autorités peuvent, dans l'exercice de leurs missions, recevoir communication de ces données (autorités judiciaires, police, gendarmerie, douanes...).

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à la limitation du traitement droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer à l'adresse suivante, en justifiant de votre identité : Direction de l'agriculture – BP 100 98713 Papeete – TAHITI – Polynésie française.

Pour toute information complémentaire sur le traitement des données ou réclamation, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données à Service de l'informatique BP 4574, 98713 Papeete - Courriel : dpo@administration.gov.pf

Si vous estimez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez saisir la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) d'une réclamation - www.cnil.fr

Pour tout renseignement veuillez contacter la cellule ou subdivision de la direction de l'agriculture vous concernant :
TAHITI Tél : 40 57 42 02 - MOOREA Tél : 40 56 14 86 - ISLV Tél : 40 60 21 00 – Australes Tél : 40 95 03 25
Tuamotu-Gambier Tél : 40 42 35 11 – Marquises Tél : 40 92 07 20